

**EXTRAIT DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 2 AVRIL 2019 à 19H30
(EN APPLICATION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11 DU CODE GÉNÉRAL
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES)**

Sous la Présidence de Monsieur Hubert BERTRAND, Maire, le Conseil Municipal régulièrement convoqué le 27 mars 2019

Secrétaires de Séance : Mme Chantal Laurent, M. Gilles CATHERIN, Mme Michelle Chenu-Durafour

I - Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mars 2019

Le Compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1 – Budget principal 2018 – Approbation du Compte de gestion du perceuteur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion dressé par le receveur relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à certifier le compte de gestion conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

2 – Budget annexe de transport de personnes 2018 - Approbation du Compte de gestion du perceuteur

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le compte de gestion dressé par le receveur relatif à l'exécution budgétaire de l'exercice 2018 pour le budget annexe de transport de personnes ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à certifier le compte de gestion conforme aux écritures de la comptabilité administrative.

3- Budget principal 2018 - Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à la majorité (5 voix contre)**, le Compte Administratif du budget principal de l'exercice 2018 ;
- **PREND acte, à la majorité (5 voix contre)**, des résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement pour l'exercice 2018.

4 – Budget annexe de transport de personnes 2018 - Approbation du compte administratif

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le Compte Administratif du budget transport de l'exercice 2018 ;
- **PREND acte à l'unanimité**, des résultats de clôture des sections d'exploitation et d'investissement pour l'exercice 2018.

5 – Budget principal - Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AFFECTE, à la majorité (5 voix contre)**, l'excédent de la section de fonctionnement, soit 5 055 578,95 € de la manière suivante :
 - 2 955 000,00 € au compte 1068 "excédent de fonctionnement affecté en recettes d'investissement" ;
 - 2 100 578.95 € au compte 002 "résultat reporté en recettes de fonctionnement".

6 - Budget principal 2019 – Vote des taux

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **DECIDE, à l'unanimité**, du maintien en 2019 des taux d'imposition de la fiscalité directe locale au niveau des taux communaux de l'année 2018 soit :

	Taux
Taxe d'habitation :	12.47%
Taxe sur le foncier bâti :	13.08%
Taxe sur le foncier non bâti	38.90%

- **CHARGE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux

7 – Budget principal 2019 – Révisions des autorisations de programme et des crédits de paiement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **MODIFIE, à la majorité (3 votes contre et 2 abstentions)**, les autorisations de programme, ainsi que la répartition des crédits de paiement pour tenir compte de l'état d'avancement des différents projets selon les tableaux ci-dessus ;
- **AUTORISE, à la majorité (3 votes contre et 2 abstentions)**, Monsieur le Maire, ou son représentant, à l'exécution de ces programmes ajustés des modifications présentées.

Programme n°2013-01 – Construction d'une piscine

		Exercices			
Montant de l'AP		Mandaté au 31/12/17	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses					
Montant de l'AP Délibération du 05/02/18	20 749 122 €	1 574 122 €	1 000 000 €	18 175 000 €	
			Mandaté au 31/12/18	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP révisée au 04/04/19	20 759 025 €		2 484 025 €	18 275 000 €	

Recettes	Plan initial	Plan révisé
	20 749 122 €	20 759 025 €
FCTVA	3 213 000 €	3 214 000 €
Subventions/cessions	12 000 000 €	12 000 000 €
Autofinancement	5 536 122 €	5 545 025 €

Ajustement sur la réalisation prévisionnelle

Autorisation de programme n°2013-02 – Secteur Porte de France Nord – travaux de voirie

		Exercices			
Montant de l'AP		Mandaté au 31/12/17	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses					
Montant de l'AP	de l'AP				
Délibération du 05/02/18	5 066 743 €	3 713 743 €	903 000 €	450 000 €	
			Mandaté au 31/12/18	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP révisée au 04/04/19	5 066 024 €		4 616 024 €	450 000 €	

Recettes	Plan initial	Plan révisé
	5 066 743 €	5 066 024 €
FCTVA	784 000 €	784 000 €
Subventions/cessions	4 000 000 €	4 000 000 €
Autofinancement	282 743 €	282 024 €

Ajustement sur la réalisation prévisionnelle

Autorisation de programme n°2016-01 – Espace La Diamanterie - Construction d'un groupe scolaire et d'un gymnase

		Exercices			
Montant de l'AP		Mandaté au 31/12/17	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses					
Montant de l'AP	de l'AP				
Délibération du 05/02/18	12 593 491 €	8 193 491 €	4 400 000 €		
			Mandaté au 31/12/18	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP révisée au 04/04/19	12 489 446 €		12 444 446 €	45 000 €	

Recettes	Plan initial	Plan révisé
	12 593 491 €	12 489 446 €
FCTVA	1 950 000 €	1 934 000 €
Subventions/cessions	1 541 000 €	1 541 000 €
Autofinancement	9 102 491 €	9 014 446 €

Ajustement sur la réalisation prévisionnelle

Autorisation de programme n°2016-02 – Requalification du centre-ville

		Exercices			
Montant de l'AP		Mandaté au 31/12/17	CP 2018	CP 2019	CP 2020
Dépenses					
Montant de l'AP	de l'AP				
Délibération du 05/02/18	7 310 748 €	1 810 748 €	4 500 000 €	1 000 000 €	
			Mandaté au 31/12/18	CP 2019	CP 2020
Montant de l'AP révisée au 04/04/19	7 205 816 €		6 165 816 €	1 040 000 €	

Recettes	Plan initial	Plan révisé
	7 310 748 €	7 205 816 €
FCTVA	1 132 000 €	1 115 000 €
Subventions/cessions		48 300 €
Autofinancement	6 178 748 €	6 042 516 €

Ajustement sur la réalisation prévisionnelle

		Exercices				
Montant de l'AP		Mandaté au 31/12/17	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses						
Montant de l'AP	de Délibération du 05/02/18	607 868 €	57 868 €	50 000 €	100 000 €	100 000 €
			Mandaté au 31/12/18	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Montant de l'AP révisée au 04/04/19		604 800 €	104 800 €	150 000 €	100 000 €	250 000 €

Recettes	Plan initial	Plan révisé
	607 868 €	604 800 €
FCTVA	94 000 €	93 000 €
Subventions/cessions	23 517 €	23 517 €
Autofinancement	490 351 €	488 283 €

Ajustement sur la réalisation prévisionnelle

Autorisation de programme n°2017-01- Rénovation extension du Centre Culturel Jean Monnet

		Exercices				
Montant de l'AP		Mandaté au 31/12/17	CP 2018	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Dépenses						
Montant de l'AP	de Délibération du 05/02/18	21 162 757 €	162 757 €	400 000 €	8 000 000 €	12 600 00 €
			Mandaté au 31/12/18	CP 2019	CP 2020	CP 2021
Montant de l'AP révisée au 04/04/19		21 043 620 €	543 620 €	3 000 000 €	15 000 000 €	2 500 000 €

Recettes	Plan initial	Plan révisé
	21 162 757 €	21 043 620 €
FCTVA	3 277 000 €	3 259 000 €
Subventions/cessions	150 000 €	150 000 €
Autofinancement	17 735 757 €	17 634 620 €

Ajustement du programme sur un nouveau phasage

8 – Budget principal – Budget supplémentaire 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE à la majorité (5 voix contre)**, le budget supplémentaire 2019.

9- Budget annexe de transport de personnes - Affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2018

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **PREND ACTE, à l'unanimité**, de la reprise du résultat de l'exercice 2018 du budget annexe Transport de personnes en déficit de 4 899,55 € au compte 002 "déficit reporté".

10 – Budget annexe de transport de personnes – Budget supplémentaire 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, le budget supplémentaire 2019.

11 – Versement d'une subvention d'équilibre au Budget transport

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE, à l'unanimité**, le versement d'une subvention d'un montant de 4 899.55 € euros au budget annexe de transport de personnes, la somme étant à inscrire au budget principal de l'année en cours à l'article 65738 "subventions aux organismes publics - autres".

12- Office Municipal de la Culture (O.M.C.) - renouvellement de la convention d'objectifs – subvention pour l'année 2019

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, les termes de la convention d'objectifs entre la Commune de Saint-Genis-Pouilly et l'Office Municipal de la Culture ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement de la subvention de 5 000 € à l'Office Municipal de la Culture dont le montant sera inscrit à l'article 6574 du budget communal intitulé "subventions aux associations" ;

13 – Espace de Vie Sociale - Conventions d'objectifs pour les projets lauréats de l'opération Coup de pouce

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **APPROUVE, à l'unanimité**, les termes des conventions d'objectifs entre la Commune de Saint-Genis-Pouilly et les lauréats des trois projets retenus ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, le versement de la subvention de 5 00 € pour chaque projet retenu, dont le montant sera inscrit à l'article 6745 du budget communal ;

14 – Déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques - Convention financière avec la Communauté d'agglomération du Pays de Gex

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à signer la convention financière avec la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex relative au déploiement des bornes de recharge pour véhicules électriques jointe à la présente.

15 - Création de bâtiments pour le complexe sportif "Sous les vignes" avec vestiaires et logement du gardien – Marché de travaux - Déclaration sans suite

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à la majorité, (5 abstentions)**, Monsieur le Maire à déclarer sans suite la procédure de passation du marché public pour la création des bâtiments du complexe sportif « Sous les vignes » : vestiaires du rugby et logement gardien.

16 – Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2019 – Dossiers déposés - Approbation des opérations et des plans de financement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **ADOPTE, à l'unanimité**, les opérations ci-dessous et leurs modalités de financement ;
- **APPROUVE, à l'unanimité**, les plans de financement prévisionnels ;
- **S'ENGAGE, à l'unanimité**, à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- **AUTORISE, à l'unanimité**, Monsieur le Maire à déposer les dossiers au titre de la DETR et à signer tout document relatif à ces opérations.

Au titre de la catégorie Bâtiments publics et plus particulièrement de la sous-catégorie équipements sportifs, 3 projets sont éligibles :

- Complexe sportif Sous les Vignes dont le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

<u>Sources</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		100 000	1,99%
Union européenne			
Etat - autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques*			
Fonds propres	/	4 914 385	98,01%
Emprunts	/		
Sous-Total autofinancement		4 914 385	98,01%
TOTAL GENERAL HT	/	5 014 385	100,00%

- Réalisation d'un city stade et d'agrès sportifs Rue Jean Charnoz dont le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

<u>Sources</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		36 651,40	33,41%
Union européenne			
Etat - autre			
Conseil régional	Politique de la ville	51 111,00	46,59%
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques*		87 762,40	80,00%
Fonds propres	/	21 940,60	20,00%
Emprunts	/		
Sous-Total autofinancement		21 940,60	20,00%
TOTAL GENERAL HT	/	109 703,00	100,00%

- Réalisation d'un plateau sportif au Bois de Serves dont le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

<u>Sources</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		10 987	21,44%
Union européenne			
Etat - autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)	CERN - Fonds consultatifs	30 000	58,56%
Sous-Total subventions publiques*		40 987	80,00%
Fonds propres	/	10 246	20,00%
Emprunts	/		
Sous-Total autofinancement		10 246	20,00%
TOTAL GENERAL HT	/	51 233	100,00%

Au titre de la catégorie Bâtiments publics et plus particulièrement de la sous-catégorie réhabilitation ou rénovation de tout bâtiment public, 1 projet est éligible :

- Rénovation du rez-de-chaussée de l'école élémentaire du Jura dont le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

<u>Sources</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		28 566	50,00%
Union européenne			
Etat - autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques*		28 566	
Fonds propres	/	28 566	50,00%
Emprunts	/		
Sous-Total autofinancement		28 566	20,00%
TOTAL GENERAL HT	/	57 132	100,00%

Au titre de la catégorie Numérique / Téléphonie et plus particulièrement de la sous-catégorie équipement des bâtiments intercommunaux et communaux en réseau interconnecté, 1 projet est éligible :

- Déploiement de la fibre optique dont le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est :

<u>Sources</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		34 621,38	40,00%
Union européenne			
Etat - autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques*		34 621,38	40,00%
Fonds propres	/	51 932,07	60,00%
Emprunts	/		
Sous-Total autofinancement		51 932,07	60,00%
TOTAL GENERAL HT	/	86 553,45	100,00%

Au titre de la catégorie Numérique / Téléphonie et plus particulièrement de la sous-catégorie installation d'espaces numériques destinés à l'accomplissement des démarches administratives, 1 projet est éligible :

- Achat de matériel informatique dont le plan de financement proposé à l'appui de cette demande est le suivant :

<u>Sources</u>	<u>Libellé</u>	<u>Montant HT</u>	<u>Taux</u>
DETR / DSIL		10 000	46,74%
Union européenne			
Etat – autre			
Conseil régional			
Conseil départemental			
Fonds de concours CC ou CA			
Autres (à préciser)			
Sous-Total subventions publiques*		10 000	46,74%
Fonds propres	/	11 395,60	53,26%
Emprunts	/		
Sous-Total autofinancement		11 395,60	53,26%
TOTAL GENERAL HT	/	21 395,60	100,00%

17 – Acquisition des parcelles BD 435 ET BD 438 à la société SCCV Villa Cérès en vue de la réalisation d'un parc public

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à la majorité (5 abstentions)**, Monsieur le Maire à signer l'acte de vente relatif à l'acquisition par la Commune de Saint-Genis-Pouilly d'une emprise foncière de 2107 m² (parcelles BD 435 et BD 438) à la SCCV VILLA CERES et de prendre toutes les dispositions administratives et financières afférentes.

18- Acquisition des parcelles AW 23 et AW 25 appartenant à Monsieur Christian Grillet

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

- **AUTORISE, à la majorité (5 abstentions)**, Monsieur le Maire à procéder à la signature de tous les actes concourant à l'acquisition des parcelles précitées AW 23 et AW 25 au prix de 1 575 000 euros.

IV – Informations

Fait à Saint-Genis-Pouilly, le 4 avril 2019

Le Maire,

Le recueil des actes administratifs (délibérations et arrêtés du Maire) est consultable en mairie aux heures habituelles d'ouverture.